

**Groupe de Travail sur la discrimination à l’égard des femmes et des filles**

**Questionnaire sur l’activisme des filles et des jeunes femmes**

**Introduction**

Dans le cadre de la préparation de son rapport thématique qui sera présenté lors de la 50ème session du Conseil des Droits de l’Homme en Juin 2022, le Groupe de Travail sur la discrimination à l’égard des femmes et des filles examine actuellement le sujet de l’activisme des jeunes femmes et des filles en se focalisant sur les réalisations, les défis ainsi que les opportunités de changements liés à cette thématique. Ce questionnaire couvrira les différents aspects de leur participation et de leur activisme dans la vie politique et publique à différents niveaux.

A cet égard, le Groupe de Travail souhaiterait solliciter les apports des États, des Institutions Nationales de Droits de l’Homme (INDH) ainsi que d’autres parties prenantes afin de contribuer à l’élaboration du rapport, conformément à son mandat consistant à maintenir une approche et un dialogue constructifs avec les États et les autres parties prenantes. Le Groupe de Travail apprécierait de recevoir votre contribution au plus tard le **1 Octobre 2021** à l’adresse email suivante: [wgdiscriminationwomen@ohchr.org](mailto:wgdiscriminationwomen@ohchr.org). Votre contribution sera rendue publique au moment de la publication du rapport.

1. **Nature, modalités et tendance de l’activisme des filles et des jeunes femmes**
2. Quel est le cadre normatif relatif à la participation dans l’espace civique et l’activisme des filles et des jeunes femmes ?
3. Quelles sont les principales caractéristiques de l’activisme/ de la participation à la vie politique et publique dans les pays ou régions où vous travaillez ? Veuillez décrire, en particulier:
   1. Les questions spécifiques (domaines) sur lesquelles les filles et les jeunes femmes sont principalement engagées ;
   2. Les acteurs politiques et les autorités avec lesquels elles s’engagent le plus ;
   3. Les niveaux d’engagement (communauté de base, niveau local, national, international) ;
   4. Les principaux espaces d’engagement (à titre d’exemple les écoles, la communauté, les médias, les plateformes en ligne, etc.) ;
   5. Des coopération et solidarité inter-mouvements.
4. Quelles sont les principales tendances et les principaux moteurs qui influencent l’activisme des filles et des jeunes femmes dans votre contexte national ?
5. Quels sont les principaux impacts et/ou changements positifs observés en termes de :
   1. Mobilisation et changement social
   2. Influence sur les politiques et de la législation
   3. Développement personnel et d’autonomisation (des filles et des jeunes femmes)
6. **Facteurs favorables à l’activisme et bonnes pratiques**
7. Quels sont les réseaux de solidarité et de soutien existants dans votre contexte national pour promouvoir et renforcer l’activisme des jeunes femmes et des filles ? Veuillez fournir des informations sur le rôle:
   1. Des cadres juridiques/ politiques et institutionnels ;
   2. Des institutions sociales, culturelles et religieuses ;
   3. Des infrastructures/ moyens technologiques ;
   4. Des initiatives de collaboration, de droits humains et/ou mouvements de femmes ;
   5. D’autres réseaux
8. Existe-t-il des moyens concrets par lesquels l’État encourage et garantit l’engagement/l’activisme des filles ? Existe-t-il des questions et des plateformes particulières pour lesquelles l’État encourage leur engagement ?
9. De quelle manière votre institution (INDH) promeut-elle et assure-t-elle l’engagement/ l’activisme des filles dans votre contexte national ? Veuillez décrire quelles parties prenantes sont les plus actives dans ce domaine et si celles-ci collaborent avec votre institution.
10. Existe-il des moyens d’évaluer et de soutenir les capacités évolutives des filles à participer pleinement et librement à toutes les sphères de la prise de décision publique ? De même, comment la diversité de l’activisme des filles et de leur inclusion dans toutes les initiatives d’activisme en faveur des droits humains sont-elles assurées (par exemple, l’égalité des genres, le handicap, l’environnement, les questions LGBTI, etc.)
11. Quelles sont les réalisations au niveau national dans la mise en œuvre des lois, des politiques, des plans et/ou programmes et pratiques pertinents pour promouvoir l’engagement/l’activisme des filles et des jeunes femmes ? Veuillez décrire le rôle de votre institution à cet égard.
12. Veuillez fournir des exemples de bonnes pratiques et d’initiatives innovantes, ainsi que les leçons acquises en général et en relation avec le rôle de votre institution.
13. **Défis et obstacles structurels**
14. Quels types d’obstacles spécifiques liés au genre et à l’âge affectent la participation/ l’activisme des filles et des jeunes femmes dans votre contexte national ? Veuillez indiquer des exemples concrets de facteurs directs et indirects ainsi que formels et informels qui constituent des menaces et des risques pour les filles et les jeunes femmes qui s’engagent dans l’espace public (il peut s’agir, par exemple de stéréotypes fondés sur le genre et l’âge, de restrictions liées à la liberté d’expression, de réunion, de restrictions légales à la capacité de fournir un consentement légal, de l’âge légal matrimonial, etc.)
15. Existe-il des groupes particuliers de filles et de jeunes femmes qui sont les plus touchés par ces obstacles et pour quelles raisons ? Quel rôle votre institution joue-t-elle pour pallier à ces obstacles ?
16. Quels sont les difficultés et les lacunes liées aux cadres existants (au niveau de la législation, des politiques, des plans et/ou des programmes) relatifs à l’espace civique et à l’activisme des filles et des jeunes femmes ? Existe-t-il des lois, des politiques, et des pratiques spécifiques qui constituent des obstacles à la participation, à l’activisme des filles et des jeunes femmes ? Votre institution s’efforce-t-elle de combler ces lacunes ?
17. Existe-il des menaces ou des risques particuliers auxquels les filles et les jeunes femmes activistes de votre pays ou région sont exposées dans le cadre de leur travail ? En particulier, en matière de :
    1. Être poursuivies et punies pour leur activisme ;
    2. aire face à des intimidations, de harcèlements et d’attaques (directes ou indirectes, en ligne ou hors ligne, sexuelles ou physiques) ;
    3. Manque d’accès à la justice et aux réparations pour les violations de leurs droits.
18. Quelles sont les préoccupations particulières qui peuvent se poser en ce qui concerne l’accès des filles et des jeunes femmes à la technologie et aux autres infrastructures existantes ? Quelle impact la fracture numérique a-t-elle sur l’activisme des filles ?
19. Quels sont les défis, dans votre contexte national, en matière de reconnaissance et de protection des filles en tant que défenseuses des droits humains ? Quelles sont les tendances négatives qui compromettent leurs capacités et intérêts évolutifs au niveau de la famille, de la communauté et de l’État ? Votre institution promeut-elle et travaille-t-elle avec des filles défenseuses des droits humains ?
20. Quels sont les principaux défis à relever pour assurer :
    1. Un espace sûr pour l’engagement ;
    2. L’inclusion de divers groupes de filles et de jeunes femmes y compris celles issues de communautés marginalisées ;
    3. L’accès aux ressources, infrastructures, réseaux et plateformes ;
    4. Les programmes de collaboration avec différentes parties prenantes.
21. **Questions émergentes**
22. Existe-t-il de nouvelles questions émergentes liées à l’engagement des filles et des jeunes femmes aux niveaux communautaire et national ? Le cas échéant, veuillez s’il vous plaît préciser.
23. Quels sont les impacts des avancées numériques et des changements majeurs dans l’activisme numérique sur l’engagement/ la participation des filles et des jeunes femmes ?
24. Quels sont les impacts de la pandémie de la COVID-19 sur l’engagement/ la participation des filles et des jeunes femmes ?
25. Veuillez fournir des informations sur d’autres développements et préoccupations récents aux niveaux national, régional, et international concernant les mouvements d’activisme de filles et jeunes femmes.
26. **Recommandations/marche à suivre**
27. Quelles mesures concrètes les États devraient-ils adopter et mettre en œuvre pour garantir la participation significative, l’activisme et l’action collective des filles et des jeunes femmes à tous les niveaux ?
28. Quelles mesures concrètes les États devraient-ils adopter pour lutter contre la discrimination systémique fondée sur le genre et sur l’âge ainsi qu’aux difficultés qui affectent l’engagement des filles et des jeunes femmes dans la vie politique et publique ?
29. Quelles mesures concrètes les États devraient-ils introduire pour améliorer la solidarité, le soutien, les collaborations en vue de créer un environnement favorable à l’engagement des filles et des jeunes femmes dans la vie politique et publique ?
30. Quel rôle les INDH devraient-elles jouer pour promouvoir et protéger la participation/ l’activisme des filles et des jeunes femmes ?